

COMMENT ET POUR QUI?

L'ATTRIBUTION DES POSSIBILITÉS DE PÊCHE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE.

LES STOCKS DE POISSONS N'APPARTIENNENT À PERSONNE, MAIS ATTISENT LES CONVOITISES DE BEAUCOUP. PAR CONSÉQUENT, COMMENT DÉTERMINER L'ACCÈS AUX STOCKS DE POISSONS ?

DANS L'UNION EUROPÉENNE, LES ÉTATS MEMBRES ONT DES RÉPONSES TRÈS DIFFÉRENTES À CETTE QUESTION, ET ONT RECOURS À UNE GRANDE VARIÉTÉ DE SYSTÈMES. NOUS AVONS ÉTUDIÉ 12 PAYS DE FAÇON DÉTAILLÉE ET NOUS EN AVONS CONCLU QU'AUCUN DE CES SYSTÈMES, BIEN QU'ILS SOIENT DE CONCEPTIONS DIFFÉRENTES, NE PARVIENT À VÉRITABLEMENT GÉRER LES PÊCHERIES DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

DANS LE CADRE DU PRÉSENT RAPPORT, NOUS DÉCRIVONS CES SYSTÈMES D'ALLOCATION DES POSSIBILITÉS DE PÊCHE, NOUS ÉVALUONS LEURS PERFORMANCES PAR RAPPORT À DES OBJECTIFS PRÉCIS ET NOUS RECOMMANDONS DES MESURES VISANT À LES RÉFORMER.

On a beaucoup écrit au sujet des risques de la surpêche et, à l'inverse, des grands avantages — environnementaux, économiques et sociaux — qu'apporte une gestion des stocks de poissons au niveau plus général de la population si l'on veut assurer la durabilité des captures. Mais on en sait beaucoup moins sur la question tout aussi controversée des bénéficiaires finaux des droits de pêche, et il est bien plus difficile de se procurer des données factuelles à ce sujet. Notre rapport examine de quelle façon 12 États membres de l'UE prennent cette décision — et les conséquences que cela peut avoir.

Pourtant, disparition des communautés halieutiques le long des côtes, controverse par rapport à des chalutiers-usines de plus en plus grands, craintes quant à la privatisation des ressources publiques... une grande partie des inquiétudes relatives à la gestion actuelle des pêches portent sur la manière dont les ressources sont réparties, et non sur le seul volume de ces ressources.

Pour en comprendre les enjeux, nous avons réalisé une étude approfondie de l'allocation des possibilités de pêche dans 12 États membres de l'UE : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Les systèmes actuellement appliqués pour l'allocation des possibilités

de pêche varient considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, alors que les pêcheurs de Belgique et des Pays-Bas ciblent essentiellement les mêmes espèces dans les mêmes eaux, les quotas fixés par les autorités fédérales dans le premier cas et le marché d'acquisition des droits de pêche dans le second constituent un exemple typique d'approches de gestion situées à des années-lumière l'une de l'autre.

Pour déterminer si un système d'allocation des possibilités de pêche fonctionne efficacement, nous avons établi un cadre de 12 objectifs (voir tableau ci-dessous). Sans définir un schéma bien précis qui serait applicable à l'ensemble des activités de pêche, nous considérons cependant qu'un système efficace devrait au moins remplir les objectifs suivants pour permettre aux pêcheurs de prospérer et au public d'en tirer les bénéfices, tout en assurant un processus adéquat de prise de décision.

OBJECTIFS	DESCRIPTION
SÛR	Les possibilités de pêche offrent aux pêcheurs une part soutenue et durable du ou des stocks de poissons
FLEXIBLE	Les pêcheurs peuvent avoir accès à de nouvelles possibilités de pêche ou échanger les possibilités existantes
ACCESSIBLE	Les nouveaux pêcheurs éligibles reçoivent des possibilités de pêche lorsqu'ils se lancent dans le secteur
VIABLE	Les opérations sont viables d'un point de vue financier et les employés reçoivent une paye décente
ÉQUITABLE ET JUSTE	Les possibilités de pêche sont réparties équitablement et les besoins uniques ont priorité
PUBLIC	Les stocks de poissons et les possibilités de pêche demeurent dans le domaine public
OBJECTIFS NATIONAUX ATTEINTS	Les autorités s'appuient sur les possibilités de pêche pour remplir les objectifs politiques nationaux et européens
DÉPENSES PUBLIQUES LIMITÉES	Les coûts afférents à la gestion du système des possibilités de pêche sont couverts par le secteur halieutique
CAPTURE DE LA RENTE TIRÉE DES RESSOURCES	En tant que ressources publiques, une partie de la rente qui en est tirée est capturée
TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ	La prise de décision quant à l'allocation des possibilités de pêche est transparente et responsable
OBJECTIVITÉ	L'allocation des possibilités de pêche suit une procédure systématisée et équitable
REPRÉSENTATIVITÉ ET BON NIVEAU DE GOUVERNANCE	La gouvernance donne du pouvoir aux institutions locales et implique une représentation inclusive des différents acteurs

Lorsqu'on évalue les systèmes actuels sur la base de ces objectifs, on observe tout un éventail de performances dans l'ensemble des États membres analysés. Si chaque système présente des éléments positifs, tous s'accompagnent également d'importants problèmes. Dans l'ensemble des États membres, la gestion de la pêche est manifestement coûteuse à administrer et génère peu de revenus publics. Tout jeune pêcheur qui veut intégrer le secteur de la pêche est confronté à des difficultés, et de nombreux systèmes d'allocation des possibilités de pêche manquent de transparence.

Nos propositions de réforme varient d'un État membre à l'autre et tiennent compte des contextes dans lesquels chaque système est appliqué, y compris des objectifs nationaux adoptés en matière de pêche. Certaines de nos propositions pour les États membres incluent :

- une déclaration des autorités clarifiant le caractère public des droits de pêche ;
- une réserve de quotas pour les nouveaux arrivants ;
- un système d'échange de quotas entre pairs ;
- une taxe sur les débarquements différenciée pour les ports nationaux ;
- une réallocation des quotas à l'aide de critères socioéconomiques et environnementaux.

La pêche ne cessera d'être confrontée aux questions d'accès aux ressources. Le cadre que nous proposons offre des pistes en vue d'instaurer une pêche qui soit dans l'intérêt du public.

WWW.NEWECONOMICS.ORG

info@neweconomics.org
+44 (0)20 7820 6300 @NEF
Registered charity number 1055254

This research was made possible by generous support from the Adessium Foundation, Oak Foundation, and the Calhoute Gulbenkian Foundation – UK branch.

WRITTEN BY:

Griffin Carpenter and Richard Kleinjans

WITH THANKS TO:

Paolo Accadia, Sveinn Agnarsson, Thomas Appleby, Martin Aranda, Manuel Bellanger, Jörg Berkenhagen, Emiel Brouckaert, Jamie Bull, Anna Carlson, Natacha Carvalho, Goncalo Carvalho, Bertrand Cazalet, Igor Celic, Greig Chalmers, Scott Crosson, Ger de Ruyter, Klaas de Vos, Ralf Döring, Edward Fahy, Tom Flannery, Hans Frost, Raúl García, Miguel Gaspar, Andrea Giesecke, Chris Grieve, Jordi Guillen, Olivier Guyader, Stephen Hall, Krien Hansen, Jeppe Host, Ngaio Hotte, Barbara Hutniczak, Steve Karnicki, Ian Kinsey, Markus Knigge, Matthias Kokorsch, Erik Lindebo, Thilo Maack, Claire Macher, Carmen Martin, Sebastian Metz, Arantza Murillas-Maz, Lia ní Aodha, Fernando Nieto, Ciarán O'Driscoll, Anton Paulrud, Jerry Percy, Terri Portmann, David Powell, Raul Puellezo, Erin Priddle, Cornelia Quist, Jesper Raakjaer, Anthony Rogers, Marcin Rucinski, Rosaria Sabatella, Mogens Schou, Massimo Spagnolo, Lisa Ståhl, Edward Stern, Klaas Sys, Thomas Thøgersen, Katrien Verle, Sebastian Villasante, Johan Wagnstrom, Staffan Waldo, Lauren Weir, Lutz Wessendorf, Chris Williams, Ida Wingren, Hanne Winter and several anonymous interviewees and reviewers. Additional thanks to the countless people who helped us access and understand the information used in this report. All content and opinions are the sole responsibility of the authors.